
Arrêté n°2010069-03

Délégations de signature de M. Henri RODIER, Trésorier-payeur général de la Lozère aux Services de la Trésorerie générale au 1er mars 2010

Numéro interne : 2010069-03

Administration : Trésorier Payeur Générale de Lozere

Auteur : Josette ANDRIEU

Signataire : Prefet de la lozere

Date de signature : 10 Mars 2010

Résumé : Délégations de signature de M. Henri RODIER, Trésorier-payeur général de la Lozère aux Services de la Trésorerie générale au 1er mars 2010



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE LA LOZERE

1 Ter, Boulevard Lucien Arnault
BP 131
48005 - MENDE cedex

Corinne FALQUES
Fondée de Pouvoir
corinne.falques@cp.finances.gouv.fr

Affaire suivie par Josette Andrieu

Modifications des Délégations de signature de M. Henri RODIER Trésorier-Payeur Général de la Lozère

Je soussigné, nommé par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2008
Trésorier-Payeur Général de la Lozère, et installé dans mes fonctions le 1^{er} septembre 2008,

j'ai modifié les délégations de signature dans les conditions détaillées ci-après, à compter du
1er mars 2010 :

I - DELEGATIONS GENERALES

- **M. Grégory ROUTARD**
Fondé de Pouvoir,

reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou
concurrentement avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

- **M. Léonce BUFFET**
Inspecteur Principal du Trésor, Auditeur
- **M. Didier PRANLONG**
Receveur-percepteur du Trésor,
- **M. Michel PAU**
Inspecteur du Trésor, chargé de mission, affaires économiques.

reçoivent semblables pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma
part et de celle de M. Grégory ROUTARD, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier ces
empêchements.

II - DELEGATIONS SPECIALES

- **Mlle Aurélie SERVEN,**
Inspectrice du Trésor, chef du service Dépense.
- **M. Alain LECOCQ,**
Inspecteur du Trésor, Fonctions Comptable de l'Etat (FCE) – Cellule qualité comptable – Garant immobilier Chorus.
- **M. Michel PAU,**
Inspecteur du Trésor, chargé de mission Affaires Economiques.
- **M. Yves COQUEL,**
Inspecteur du Trésor, chef du service Comptabilité Générale - Activités bancaires et Services financiers.
- **M. François BRULÉ,**
Inspecteur du Trésor, chef du service Secteur Public Local (SPL) – Tuteur HELIOS.
- **Mme Delphine ROUILLARD,**
Inspectrice du Trésor – chef du service Secteur Public Local (SPL) intérimaire - Correspondante Monétique et dématérialisation - Correspondante et suivi des crises économiques et financières.
- **M. Thomas AUBRÉE,**
Inspecteur du Trésor, Chargé de mission SPL – Expertises financières – Correspondant et suivi des crises économiques intérimaire.
- **M. Didier PRANLONG,**
Receveur-percepteur du Trésor, Chef de Division opérations de l'Etat.
- **M. Jean-Philippe PEYRE,**
Inspecteur du Trésor, responsable de la division affaires générales, chef du service Ressources Humaines, de la gestion budgétaire et des affaires immobilières.
- **M. Philippe JARDEL,**
Inspecteur du Trésor, conseiller de la formation professionnelle, chargé de la communication - Missions particulières.
- **M. Jacques YVARS**
Inspecteur du Trésor, chef du service Recouvrement et relation avec les usagers – Rédacteur du conciliateur fiscal et du correspondant du médiateur.
- **Mme Cristina PEIRO,**
Inspectrice du Trésor, en congé parental
- **Mlle Chloé BARAZER,**
Inspectrice du Trésor, chef du service Dépôts et Services Financiers – Chargée de clientèle - Missions particulières.
- **M. Julien MEYRAN,**
Inspecteur du Trésor, Chef du Service Fiscalité Directe Locale (SFDL).
- **Mme Violaine STIEGLER,**
Inspectrice du Trésor, chef du service du Domaine. Evaluatrice.
- **M. Laurent STRUCKELY**
Inspecteur du Trésor, Chef du service du Domaine intérimaire - Evalueur

- **Mlle Muriel NOLIBOIS**,
Inspectrice du Trésor - FCE - CQC - Contrôleur de gestion - Responsable départemental de la Politique Immobilière de l'Etat (RPIE).

sont habilités à signer :

- les déclarations de recettes, les reçus de dépôts de fonds, de consignations, de valeurs inactives, les constitutions de caution, les significations d'huissier, les oppositions, les certificats de non opposition, les mainlevées, ainsi que les documents suivants émanant de leurs services respectifs : bordereaux d'envoi, accusés de réception, documents statistiques, demandes de renseignements, lettres-types .

En outre :

- **Mlle Aurélie SERVEN**, Inspectrice du Trésor est habilitée à signer les suspensions de paiement des ordonnateurs de dépenses de l'Etat.
- **M. Jean-Philippe PEYRE**, Inspecteur du Trésor est habilité à signer les factures $\leq 1\ 000$ €.

EN OUTRE

M. Yves COQUEL et, en son absence :

- **Mme Geneviève VIEILLEDENT**, adjointe, contrôlease principale du Trésor,
- **Mme Arlette BEY**, contrôlease principale du Trésor,
- **Mme Josiane DAUDE** contrôlease du Trésor,

sont habilités à signer les avis de visa, endos et acquits de tous chèques, les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, les chèques sur le Trésor, la Banque de France ou les CCP, les ordres de paiement et documents comptables divers ;

Mlle Chloé BARAZER, et en son absence :

- **Mme Geneviève VIEILLEDENT**, adjointe, contrôlease principale du Trésor,
- **Mme Arlette BEY**, contrôlease principale du Trésor;
- **Mme Maryse PELAPRAT**, contrôlease du Trésor,

Mlle Aurélie SERVEN, et en son absence :

- **Mme Marie-Hélène ORTIS** contrôlease principale,
- **Mme Josiane DAUDET**, sont habilités à signer les mentions de visa et de règlement des pièces justificatives de dépense, les états d'accord comptable de toute nature avec les ordonnateurs secondaires lorsqu'ils sont "*vus sans discordance*", ainsi que les rejets aux CNC (comptables non centralisateurs) ;

M. Jean-Philippe PEYRE et, en son absence :

- **Mme Marie-Rose DELOR**,
Contrôlease principale du Trésor,
- **M. Patrick VIGNOBOUL**,
Contrôleur principal du Trésor,

sont habilités à signer les bons de commande, ordres de service, bons de livraison, convocations (commissions administratives paritaires locales, comité technique paritaire local, concours, examens, galops d'essai, actions de formation, visites médicales ...), les ordres de mission, les contrats d'embauche des stagiaires et vacataires, les décisions d'affectation des membres de l'équipe de remplacement, les demandes de congé, les bordereaux d'envoi, accusés de réception, documents statistiques, demandes de renseignements, lettres-types du service RHL.

M. François BRULÉ et Mme Delphine ROUILLARD et, en leur absence :

- **M. Thomas AUBREE** inspecteur,
- **Mme Florence ROMIGUIERE et Mme Mireille MOLES,**
contrôleuses du Trésor,

sont habilitées à signer les comptes de gestion sur chiffres, les bordereaux d'observations établis à la suite du visa sur chiffres et de la mise en état d'examen, les demandes d'admission en non-valeur des produits des CEPL, les procès-verbaux de vérification des régies locales, les comptes d'emploi et procès-verbaux de récolement des tickets et valeurs ;

M. Michel PAU,

est habilité à signer les divers avis sur l'octroi des primes et aides économiques consenties par l'Etat ;

M. Jacques YVARS, et en son absence,

- **Mme Odile GALERA**
contrôleuse principale du Trésor,

est habilitée à signer les états de taxe pour frais de poursuites, les actes de poursuites pour recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt, les mainlevées correspondantes, les délais de paiement pour dettes inférieures à 1 500 euros, les déclarations de créances auprès des représentants des créanciers et les certificats relatifs aux candidats à un marché public, et à viser les demandes de remboursements de frais bancaires des contribuables ;

Mme Muriel NOLIBOIS, et en son absence,

- **M. Jean-Paul GUILLEMIN** contrôleur du Trésor,

est habilité à signer l'ensemble des documents formalisant leurs contrôles internes comptables de l'Etat de second niveau ainsi que les comptes rendus y afférents.

Par ailleurs

- **Mme Marie-Rose DELOR, Mlle Simone SEGUIN, Mme Odile GALERA, Mme Geneviève VIEILLEDENT, Mme Arlette BEY, Mme Marie-Hélène ORTIS, Mme Florence ROMIGUIERE, Mme Mireille MOLES, Mme Maryse PELAPRAT, Mme Josiane DAUDE, Mme Josiane DAUDET, Mme Laurence MARTINEZ, M. Patrick VIGNOBOUL, M. Jean-Paul GUILLEMIN,** contrôleurs principaux, contrôleurs du Trésor,
- **Mlle Nathalie DOULCIER,** agente d'administration (service RCVT)

sont habilités à signer, en l'absence de leurs chefs de service respectifs, les déclarations de recettes, les reçus de dépôts de fonds, de consignations, de valeurs inactives, les constitutions de caution ainsi que tout bordereau d'envoi, accusé de réception, document statistique et demande de renseignement.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la LOZERE.

A Mende le 1^{er} mars 2010

**Le Trésorier-Payeur Général
de la Lozère,**


Henri RODIER

Arrêté n°2010078-04

Arrêté, donnant délégation de signature du Trésorier-Payeur général de la Lozère, pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales.

Numéro interne : 2010078-04

Administration : Trésorier Payeur Générale de Lozere

Auteur : Josette ANDRIEU

Signataire : Prefet de la lozere

Date de signature : 19 Mars 2010

Résumé : Arrêté, donnant délégation de signature du Trésorier-Payeur général de la Lozère, pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales.



TRESORERIE GENERALE DE LA LOZERE

ARRETE du 1^{er} mars 2010

**donnant délégation de signature pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales
énumérés à l'arrêté préfectoral n° 201.0078-04**

Le Trésorier-payeur général du département de la Lozère,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-236-028 du 24 août 2009 donnant délégation de signature en matière domaniale à Monsieur Henri RODIER, Trésorier-payeur général du département de la Lozère ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée par M. Henri RODIER, Trésorier-payeur général du département de la LOZERE, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, aux agents dont les noms suivent, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue, en matière domaniale, de Monsieur Dominique LACROIX Préfet de la Lozère :

Grégory ROUTARD, Fondé de pouvoir du Trésor public

Léonce BUFFET, Inspecteur principal auditeur du Trésor public ;

Didier PRANLONG, Receveur-percepteur.

Art. 2. – Le Trésorier-payeur général de la LOZERE est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux de la Trésorerie générale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MENDE, le 1^{er} mars 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Trésorier-payeur général de la Lozère,

Henri RODIER

Arrêté n°2010078-05

Arrêté portant délégation de signature du Trésorier-payeur général de la Lozère au Service du Domaine à compter du 1er mars 2010

Numéro interne : 2010078-05

Administration : Trésorier Payeur Générale de Lozere

Auteur : Josette ANDRIEU

Signataire : Prefet de la lozere

Date de signature : 19 Mars 2010

Résumé : Arrêté portant délégation de signature du Trésorier-payeur général de la Lozère au Service du Domaine à compter du 1er mars 2010

Arrêté portant délégation de signature du Trésorier-Payeur Général de la Lozère au Service du Domaine à compter du 1^{er} mars 2010

Le Trésorier-payeur général de la Lozère

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} mars 2010, délégation de signature est donnée à :

- M. Grégory ROUTARD, Fondé de pouvoir,
- M. Léonce BUFFET, Inspecteur principal auditeur du Trésor public,
- M. Didier PRANLONG, Receveur-percepteur du Trésor public,
- Mme Violaine STIEGLER, Inspecteur du Trésor public,
- M. Laurent STRUCKELY, Inspecteur du Trésor public,
- Mme Laurence MARTINEZ, Contrôleur du Trésor public ;

dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).
- assurer la mission de commissaire du gouvernement suppléant devant la juridiction de première instance.

En ce qui concerne les évaluations domaniales, cette délégation est donnée :

- pour les évaluations en valeur vénale à Mme STIEGLER et M. STRUCKELY jusqu'à 150 000 € pour les évaluations initiales et 250 000 € pour les révisions d'évaluations, et au-delà de ces seuils à M. ROUTARD, M. BUFFET, M. PRANLONG ;
- pour les évaluations en valeur locative, à Mme STIEGLER, M. STRUCKELY et Mme MARTINEZ jusqu'à 20 000 € pour les évaluations initiales et 30 000 € pour les révisions d'évaluations, et au-delà de ces seuils à M. ROUTARD, M. BUFFET, M. PRANLONG.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la trésorerie générale de la Lozère.

Fait à MENDE, le 1^{er} mars 2010
Le Trésorier-payeur général de la Lozère



Henri RODIER